



Indicateurs de progrès de PIFCS – Priorités d'action
au-delà de l'an 2000

QUESTIONNAIRE

Veillez fournir les informations demandées sur les pages suivantes concernant votre pays en indiquant la situation actuelle et, dans la mesure du possible, les prévisions jusqu'à fin 2006.

A compléter :

**PAYS : BURKINA FASO Rapport
(2004)**

I. MOYENS ET CAPACITÉS NATIONAUX DE GÉRER LES PRODUITS CHIMIQUES

Priorités d'action E1 et E2¹

- 1a) Un profil national complet de gestion des produits chimiques ou un autre plan stratégique national équivalent a-t-il été établi au moyen d'un processus multipartenariats ?

Profil national	Autre plan stratégique national équivalent
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Oui <input type="checkbox"/> Non

Formatted: Bullets and Numbering

Si « oui », veuillez indiquer la date de publication: Juin 1998

Dans l'affirmative, indiquez tous les ministères, organismes et organisations qui y ont participé :

MINISTERES CHARGES DE : Agriculture ; Environnement ; Commerce ; Santé ; Travail ; Sécurité Sociale ; Mine ; Industrie ; Recherche.

Groupement professionnel des industriels.

Ligue des consommateurs du Burkina Faso (LCB)

Ong écologiste NATURAMA.

Dans le cas contraire, votre pays est-il en train d'élaborer un tel profil ou a-t-il l'intention de le faire ?

Oui Date d'achèvement prévue _____ Non

En cas de réponse négative, des mesures équivalentes – par exemple une enquête des autorités sur la sécurité chimique suivie par des mesures législatives – ont-elles été prises ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer lesquelles :

¹ Les priorités d'action au-delà de l'an 2000 peuvent être consultées sur le site web de l'IFCSA l'adresse <http://www.ifcsa.ch>

1b) Votre pays a-t-il élaboré l'une des politiques suivantes pour une gestion rationnelle des produits chimiques :

	Si oui, indiquez l'année d'achèvement	Si l'élaboration est en cours, indiquez l'année d'achèvement prévue	Non
Des politiques nationales <u>Politique nationale en matière d'environnement.</u> <u>Politique de la santé et sécurité au travail.</u>		<u>2006</u> <u>2006</u>	
Des priorités nationales <u>Priorités nationales en matière de gestion des Pops.</u>	<u>2005</u>		
Des stratégies nationales <u>Séminaire atelier national sur les stratégies nationales de prévention du risque chimique.</u> <u>Stratégies nationales en matière de gestion des Pops.</u> <u>Stratégies et plan d'action sur la préservation de la diversité biologique au Burkina Faso.</u>	<u>2001</u> <u>2005</u>	<u>2006</u>	
Des plans d'action nationaux <u>Commission nationale de contrôle des pesticides.</u> <u>Commission nationale interministérielle et de la Société civile pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.</u> <u>Plan d'action nationale en matière de gestion des Pops.</u>	<u>2000</u> <u>2003</u> <u>2005</u>		

N B : Il faut souligner que le Burkina Faso a ratifié plusieurs instruments juridiques dont les mécanismes de financement permettront d'élaborer des politiques, des stratégies et des plans d'actions dans la perspective de mieux gérer les produits chimiques.

-Convention de Rotterdam : (14 mars 2002) ; Convention de Stockholm : (20 juillet 2004) ;

-Convention de Bâle : (29 juillet 1998) ; Convention de Bamako : (20 septembre 1993) ;

-Règlementation commune sur l'homologation des pesticides dans les pays du CILSS : (20 juillet 2004)

1c) Votre pays a-t-il établi un dispositif de coordination interministérielle/intersectorielle (par exemple un comité ou un organe) chargé de faciliter le traitement complet des questions de sécurité chimique ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted

Les structures de coordination interministérielle sont mises en place lors de la mise en œuvre des différentes lois et conventions.

Dans l'affirmative : Quel est le nom du dispositif ?

Commission nationale de contrôle des pesticides.(août 2000)

Autorité nationale pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques.(avril 2000)

Commission nationale interministérielle et de la Société civile pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.(juin 2003)

Formatted

Formatted

Formatted

Quand a-t-il été établi ?

août 2000

avril 2000

juin 2003

Formatted

2. CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Priorité d'action B1

- 2a) Votre pays a-t-il entrepris des efforts pour adopter et appliquer le Système mondial harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits chimiques

~~Oui~~ Non

Formatted

Formatted

Si « oui », en quelle année le GHS sera-t-il complètement opérationnel ?

- 2b) Votre pays a-t-il ratifié et appliqué la Convention 170 de l'OIT concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail¹ ou institué des mesures comparables ?

Oui Non

Formatted

Formatted: Bullets and Numbering

Formatted

Formatted

Ratifiée le 11-08-1997.

3. DISPOSITIONS NATIONALES CONCERNANT L'ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

Priorité d'action C1

- 3a) Quelles dispositions opérationnelles existe-t-il dans votre pays pour l'échange d'information sur les produits chimiques dangereux (veuillez les décrire).

Mise en place du Réseau d'Échange d'Information Chimique (février 2002) :

le réseau comprend les principaux partenaires de la gestion des pesticides.

Veuillez indiquer si l'infrastructure établie comprend :

- 1) un site web sur lequel les partenaires nationaux peuvent avoir accès à des sources d'information chimiques

~~Oui~~ Non

Formatted

- 2) un répertoire institutionnel donnant les sources d'information

~~Oui~~ Non

Le dispositif pourrait être fonctionnel en fin 2005-début 2006)

¹ La Convention 170 de l'OIT peut être consultée sur le site web de l'OIT à l'adresse <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdsp1.htm>

4. PROCÉDURES NATIONALES SUR LES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX EN CIRCULATION

Priorité d'action C3

- 4a) Votre pays a-t-il mis en place des procédures pour veiller à ce que toute substance dangereuse mise en circulation soit accompagnée, au minimum, de renseignements fiables et suffisants pour la sécurité qui soient aisément accessibles et faciles à lire et à comprendre ?

Oui Non Procédure de bon étiquetage et d'homologation des pesticides

Formatted: Bullets and Numbering

Dans l'affirmative :

Ces procédures sont-elles conformes aux fiches de sécurité de la Convention 170 de l'Organisation internationale de Travail sur les Produits chimiques ?

Procédures en conformité avec le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (étiquetage-classification FAO/OMS)

Oui Non

Sont-elles conformes au Système mondial harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits chimiques ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

5. STRATÉGIE INTÉGRÉE ET ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Priorité d'action D1

- 5a) Votre pays a-t-il préparé des stratégies intégrées de lutte contre les nuisibles ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

Mise en œuvre du programme de Gestion intégrée de la production et des déprédateurs des cultures (GIPD) 2001-2005.

Dans l'affirmative, des études nationales ont-elles été effectuées pour élaborer les stratégies ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

6. STOCKS PÉRIMÉS DE PESTICIDES ET D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES
Priorité d'action D2

6a Existe-t-il des stocks périmés de pesticides et d'autres produits chimiques dans votre pays ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

Quantité : recensement 2004 :

126 050 litres ; 2 910 kg et 119 415 conteneurs vides

6b) Votre pays a-t-il mis établi un plan d'action pour l'élimination des stocks de pesticides et autres produits chimiques périmés ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

Dans l'affirmative, le plan d'action a-t-il été appliqué ?

Oui Non

Si « oui », le plan d'action est-il achevé ?

Oui Non

En cas de réponse négative, un plan d'action est-il en cours d'élaboration ?

Oui Achèvement prévu en (année) _____ Non Pourquoi ?

7. SYSTÈMES NATIONAUX DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS ET DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET À L'INTERVENTION

Priorité d'action D4

7a) Votre pays a-t-il mis en oeuvre un système national de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, conformément aux principes internationaux¹ ?

Oui Non ;Cependant

Etude nationale dans le cadre du Projet <Sensibilisation des travailleurs, des employeurs et des professionnels de la santé au travail pour une meilleure gestion du risque chimique> (2000) et

Séminaire atelier national tripartite sur < les stratégies nationales de prévention du risque chimique> (mars 2001)

En cas de réponse négative, des activités sont-elles en cours pour mettre en oeuvre le système ?

Oui Achèvement prévu en (année) _____ Non

7b) Un tel système est-il prévu par la législation nationale ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

7c) Votre pays a-t-il ratifié et appliqué la Convention 174 de l'OIT sur la Prévention des Accidents industriels majeurs² ?

Oui Non

En cas de réponse négative, des efforts sont-ils en cours pour ratifier et appliquer la Convention ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

¹ Réf. *Guiding principles for Chemical Accident Prevention, Preparedness and Response*, deuxième édition, OCDE, 2003. Publication rédigée en collaboration avec d'autres organisations internationales, dont l'OIT, l'OMI, la CENUE, le PNUE, le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'OMS

² La Convention 174 de l'OIT peut être consultée sur le site web de l'OIT à l'adresse <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>

8. CODE DE CONDUITE INTERNATIONAL SUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

8a) Votre gouvernement applique-t-il le Code international de conduite révisé pour la distribution et l'utilisation des pesticides (novembre 2002)¹ en s'appuyant sur le cycle de vie complet des pesticides aux fins de leur gestion?

Oui Non

Si « non », que fait-il en ce sens ?

Oui Non

8b) Les dispositions du Code de conduite ont-elles été mises en oeuvre par l'intermédiaire d'autres moyens législatifs ou autres ?

Oui Non

Si oui, précisez brièvement

Prise de textes législatifs et réglementaires en matière d'homologation, de production, de distribution, d'utilisation, de contrôle des pesticides selon les prescriptions du Code.

9. CENTRES ANTIPOISON
Priorité d'action D7

9a) Des centres anti-poison ont-ils été créés dans votre pays ?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le niveau de classification de chaque centre antipoison :

¹ Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides peut être consulté à l'adresse : <http://www.fao.org/AG/AGP/AGPP/Pesticid/>

Classification de l'OMS	
A	Centres bien établis, offrant tout l'éventail des installations cliniques, analytiques et autres, et couvrant l'ensemble du pays.
B	Centres bien établis, ne disposant pas de certains des moyens ou ne couvrant pas l'ensemble du pays. Ces centres doivent encore être renforcés pour répondre aux normes idéales des centres figurant dans les principes directeurs IPCS.
C	Centres disposant de certains moyens de lutte antipoison, mais ayant besoin d'un appui majeur pour développer d'autres zones d'activité, selon les critères des principes directeurs IPCS et devant étendre leur couverture à l'ensemble du pays

Centre (Nom et lieu)	Date de création	Classification initiale	Classification en 2000	Classification actuelle

9b) Le renforcement des centres anti-poison est-il prévu ?

Oui Non

Si « oui », dans quel délai ? _____

9c) S'il n'y a pas de centres antipoison établis dans votre pays, des mesures sont-elles en cours pour mettre en place un centre antipoison avec des moyens chimiques et analytiques pour la première fois ?

Oui Non

Dans l'affirmative, quand le centre antipoison devrait-il être opérationnel ? *Indiquez le lieu et la date (année)*

10. INVENTAIRE DES ÉMISSIONS ET TRANSFERT DE MATIÈRES POLLUANTES
Priorité d'action D8

10a) Votre pays a-t-il mis en en place :

Un inventaire des émissions dans l'air ?

Oui Non

Un inventaire des émissions dans le sol ?

Un inventaire des émissions dans l'eau ?

Oui Non

Prise d'un Décret portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air,
l'eau et le sol.(mai 2001)

Un inventaire des déchets ?

Oui Non

Prise d'un Décret portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du
traitement et de l'élimination des déchets urbains.(28 juillet 1998)

Un IETMP ?

Oui Non

En cas de réponse négative, des efforts sont-ils entrepris pour mettre en place un IETMP ou un système d'inventaire d'émission ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

10b) Votre pays a-t-il mis en place un système comparable au Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP), par exemple prévention et lutte anti-pollution intégrées ?

11. PRÉVENTION DU TRAFIC ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX

Priorité d'action F

11a) Votre pays a-t-il élaboré une stratégie nationale ou d'autres mesures nationales (par ex. : législation, plans d'actions) en vue de prévenir le trafic illicite de produits toxiques et dangereux ?

Oui Non

Cependant la Convention de Bâle a été ratifiée. (29 juillet 1998)

Dans l'affirmative, quand a-t-elle été élaborée ? *Veuillez indiquer la date (année)*

12. ENFANTS ET SÉCURITÉ CHIMIQUE (Recommandation du Forum IV)

12a) Votre gouvernement a-t-il préparé, après avoir consulté de nombreuses parties prenantes, des évaluations nationales initiales de l'hygiène de l'environnement et de la sécurité chimique en ce qui concerne les enfants ?

Oui Non

Si « non », que fait-il en ce sens ?

Le travail se fait dans le cadre du < Programme international d'élimination du travail des enfants, notamment au niveau des sites aurifères >.

Oui Non

12b) Votre gouvernement a-t-il pris des mesures pour faciliter l'harmonisation de la collecte de données, de la recherche, de la législation et de la réglementation ainsi que l'utilisation des indicateurs relatifs à l'hygiène de l'environnement concernant les enfants ?

Oui Non

Si « oui », donnez-en une description rapide.

Si « non », que fait-il en ce sens ?

Oui Non

13. **CREATION ET MISE A DISPOSITION DE DONNEES SUR LES RISQUES**
(Recommandation du Forum IV)

13a) Votre gouvernement a-t-il établi des priorités nationales pour publier des informations sur les produits chimiques qui ne sont pas fabriqués en grande quantité ?

Oui Non

Les informations sont obtenues à travers le processus d'homologation, de suivi après homologation, d'étiquetage et de classification.

Si « non », que fait-il en ce sens ?

Oui Non

Autres recommandations du Forum IV :

Veillez donner de brèves informations sur les mesures que votre Gouvernement a prises pour répondre aux recommandations du Forum IV dans les domaines suivants :

Santé et sécurité au travail ;

- Dynamisation des Comités d'hygiène et de sécurité dans les usines ;
- Inspection des établissements dangereux, insalubres et incommodes ;
- Contrôle du respect des textes réglementaires dans les entreprises.

Formatted: Bullets and Numbering

Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques ;

- Autorisation Provisoire de Vente (APV) sous toxico vigilance ;
- Restriction et/ou interdiction d'utilisation de certains produits;
- Contrôle des procédures d'homologation et d'importation, des formulateurs et des distributeurs.

Formatted: Bullets and Numbering

Renforcement des capacités ;

- Formations des utilisateurs (lutte antiacridienne) ;
- Formation des distributeurs agréés;
- Formations des contrôleurs phytosanitaires et des formateurs.

Formatted: Bullets and Numbering

Mise en oeuvre du réseau pour l'échange d'informations sur le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (INFOCAP).

Recherche de moyens pour la mise en oeuvre.

Informations sur la personne remplissant le questionnaire : Prière prendre en compte les informations suivantes : le point focal du Burkina Faso est un poste de travail de haut niveau politique et technique qui est le Secrétariat Général du Ministère chargé de l'Agriculture. La personne en charge du poste actuellement n'est plus :

IFCS National Focal Point - Burkina Faso

Ministère de l'Agriculture
Attn: M Saga Pascal Ilboudo
BP 7005 Ouagadougou 03 Burkina Faso

tel: (226) 32 41 09
fax: (226) 30 57 42
email: sp.ilboudo@agriculture.gov.bf Post
Forum III Designation (3/01).

Mais :

<u>Burkina Faso</u>	<u>Economiste</u> <u>Secrétaire Général du Ministère de</u> <u>l'Agriculture, de l'Hydraulique et des</u> <u>Ressources Halieutiques</u> <u>03 BP 7005 Ouagadougou 03</u> <u>Tel: +226 50 32 41 09/10</u> <u>Fax: +226 50 33 65 08</u> <u>Email: ibrahimkabore@hotmail.com</u>	<u>Mr Ibrahima</u> <u>Kabore</u>
---------------------	---	-------------------------------------

Point focal national IFCS : <u>au Forum</u>		Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non participant
Nom :	<u>Yacouba SANOU</u>		
Fonction :	<u>Ingénieur du Développement Rural option agronomie</u>		
Ministère :	<u>Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques</u>		
Adresse :	<u>Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement,</u>		
	<u>01 BP5362 Ouagadougou 01</u>		
Tél :	<u>(226) 50 36 19 15 // 50 36 18 65</u>		
Télécopie :	<u>(226) 50 33 65 08</u>	Date :	<u>19 mai 2005</u>
Courriel	<u>Sanouyacouba2002@yahoo.fr</u> <u>Sanou.yacouba@caramail.com</u>	Signature :	<u>S-Y</u>

Formatted

Field Code Changed

Veillez fournir les indications supplémentaires suivantes :

Le point focal national IFCS a-t-il directement accès à Internet dans son bureau ?

Oui Non

Formatted: Bullets and Numbering

En cas de réponse négative, a-t-il accès à Internet dans le bâtiment dans lequel il travaille ?

Oui Non